

# Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 6 novembre 2008

L'an deux mil huit, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 24 octobre 2008.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEGUIN Jean-Marc, LAUNER Martine, CREPIN Jean-Paul, PETITJEAN Philippe, ADAM Marie-Madeleine, COFFRE Pascal, BROYE Jacqueline, HERR Régine, NEVEU Eric, COUTURIER Anne, FREDY Janick, MOUSQUET Sabine, et ANDRIEUX Thierry.

Absente excusée : Madame Michèle JOBIN et Monsieur Frédéric BAUDET

L'appel nominal étant terminé et les conseillers présents formant la majorité des membres pouvant valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur Eric NEVEU est élu secrétaire.

L'examen des points à l'ordre du jour s'engage alors :

## 2008-27: DECISION MODIFICATIVE (Titres annulés (sur exercice antérieurs))

Suite à une demande de la Trésorerie Epernay-Banlieue, il convient de créditer la somme de 27 euros au chapitre 67 « Charges exceptionnelles », au compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) », de façon à annuler un titre de recettes émis en 2004. Un titre a été émis à l'encontre de la Sous-Préfecture de Reims d'un montant de 26,34 euros (Titre 4 Bordereau 1 du 16/01/2004), à leur demande, pour obtenir le remboursement de deux jeux d'étiquettes avec le nom des électeurs que nous avons imprimés à l'occasion des élections Régionales de 2004 ; La Sous-Préfecture a bien réglé, mais 4 mois plus tard et la somme de 26,34 € a été créditée par la Trésorerie sur 1 compte d'attente appelé P503. Il lui a été donné un nouveau de titre (Titre 56 Bordereau 14 du 05/05/2004), au lieu de le rattacher au titre de recettes émis par nos soins. De ce fait, il y a eu 2 titres émis pour 1 seule recettes encaissée, d'où un titre à annuler.

Il convient donc d'effectuer les modifications suivantes :

- 27 euros en dépenses de fonctionnement, du chapitre 011 « Charges à caractère général », du C/6042 « Achats de prestations de services »
- + 27 euros en dépenses de fonctionnement au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » sur le C/673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) »

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette décision modificative.

## 2008-28: DECISION MODIFICATIVE (Intérêts des emprunts et dettes)

Afin de pouvoir régler tous les frais d'intérêts d'emprunts jusqu'à la fin de l'année, il convient de créditer le C/66111 « Intérêts d'emprunts » de 800€ supplémentaires par rapport aux crédits inscrits au Budget Primitif 2008 pour ce compte. En effet, sur les sommes connues et prévues au Budget, sont venus se greffer dessus, tous les frais relatifs à la ligne de trésorerie ouverte par la commune, (qui est remboursée complètement depuis le 22 octobre).

Il convient donc d'effectuer les modifications suivantes :

- 800 euros en dépenses de fonctionnement, du chapitre 011 « Charges à caractère général », du C/6042 « Achats de prestations de services »
- + 800 euros en dépenses de fonctionnement au chapitre 66 « Charges financières », au C/66111 « Intérêts des emprunts et dettes ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette décision modificative.

## 2008-29: DECISIONS MODIFICATIVES (Charges de personnel)

Afin de pouvoir régler tous les frais de rémunération du personnel jusqu'à la fin de l'année, il convient de créditer le chapitre 012 « Charges de personnel » C/6411 « Personnel titulaire » (compte qui serait le plus à découvert) de 8.200€ supplémentaires par rapport aux crédits inscrits au Budget Primitif

En effet, sur les sommes prévues au Budget au chapitre 012, sont venus se greffer dessus, plus de frais liés au remplacement de Mme Martine PETITJEAN (+ de 2.170€ que prévu) et à l'embauche depuis le mois de septembre d'une personne en C.D.D. (personnel non titulaire) au poste tenu autrefois par Mme PETITJEAN, poste de remplacement qui lui n'avait pas été prévu (+ de 3.700€ que prévu)

Il convient donc d'effectuer les modifications suivantes :

- 6.200 euros en dépenses de fonctionnement, du chapitre 011 « Charges à caractère général », du C/61522 « Entretien de bâtiments »
- 2.000 euros en dépenses de fonctionnement, du chapitre 011 « Charges à caractère général », du C/61523 « Entretien de voirie »
- + 8.200 euros en dépenses de fonctionnement au chapitre 012 « Charges de personnel », au C/6411 « Personnel titulaire ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** ces décisions modificatives.

## 2008-30: NOUVEAUX TARIFS PUBLICITAIRES POUR LE BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL « HOULOTTE ANNUELLE »

A compter de ce jour, les tarifs pour les encarts publicitaires insérés dans le bulletin annuel de la commune, "LA HOULOTTE" sont :

**¼ de page (Réservé aux entreprises de la commune, aux entreprises intervenant sur la commune et aux entreprises dont un des responsables habite la commune) : 150 euros**

¼ de page : 250 euros

½ de page : 350 euros

1 page complète (dos couverture 1<sup>ère</sup> et dernière page) : 700 euros

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** ces nouveaux tarifs.

## 2008-31: RAPPORT D'ACTIVITES 2007 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2007 de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne.

Le Conseil Municipal **prend connaissance** de ce rapport.

## 2008-32: REFUS DE PAYER LES FRAIS DE SCOLARITE DES PETITS CHAMPILLONNAIS SCOLARISES A DIZY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis des sommes à payer de 4.620€ reçu de la commune de Dizy. Cette somme correspond à des frais de scolarité dont le montant paraît disproportionné.

Mr le Maire, après en avoir discuté avec ses collègues d'autres communes, porte à la connaissance du Conseil les sommes facturées entre communes de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne.

Enfin, les listes envoyées par la Mairie de Dizy ne font pas l'objet d'une concertation avec notre commune. Ainsi des noms de petits enfants de Champillon, dont les parents ne résident pas sur la commune, figurent sur cette liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **refuse à l'unanimité**, de prendre en charge de tels frais pour les enfants scolarisés à l'extérieur.

Dorénavant, un protocole d'accord devra être signé par les communes avant la rentrée scolaire.

## 2008-33: EMBAUCHE D'UN AGENT EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.A.E)

Vu l'article 44 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu le décret n°2005-243 du 17 mars 2005 modifiant le code du travail,

Considérant la volonté de l'Etat de favoriser l'insertion des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi,

Considérant la possibilité pour les collectivités territoriales de recruter des agents par le biais des contrats d'accompagnement dans l'emploi,

Considérant les besoins existants de la collectivité en matière d'entretien de la voirie et des espaces verts,

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité*

### **DECIDE**

\* de recruter un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour une durée de 9 mois,

\* de fixer à 20 heures la durée hebdomadaire de travail,

\* de fixer à 754,87 € la rémunération mensuelle brute,

\* d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2009

\* d'autoriser le Maire à signer :

- avec l'Etat la convention relative au contrat d'accompagnement dans l'emploi pour un emploi

- avec le salarié le contrat de travail correspondant.

## 2008-34: TRAVAUX DE VOIRIE RUE JEAN JAURES TRAVERSE DU VILLAGE (RD251) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de projet établi par le Cabinet BURDIN-MANSOURI relatif aux travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la traverse de CHAMPILLON (RD251 – Rue Jean Jaurès).

Il commente les dispositions techniques et financières du projet et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à :

**1.957.874 € H.T. soit 2.341.618 € T.T.C.**

*A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

\* approuve le projet présenté et décide sa réalisation en 2009 et 2010,

\* demande que l'opération soit subventionnée par le Conseil Général,

\* précise que le financement de l'opération peut être envisagé comme suit sur les exercices budgétaires 2009-2010 :

Subventions sollicitées H.T	751.370 €
Travaux hors subventions H.T.	1.206.504 €
T .V.A.	383.743 €
	-----
TOTAL T.T.C.	2.341.618 €

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

## 2008-35: TRAVAUX DE VOIRIE RUE JEAN JAURES - TRAVERSE DU VILLAGE (RD251) - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre du programme de la Traverse de Champillon (RD251 – Rue Jean Jaurès), de son aménagement et de sa mise en sécurité,

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la loi N°85-764 du 12 Juillet 1985,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'aménagement de la rue Jean Jaurès

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**AUTORISE** le Maire à lancer un appel d'offres pour l'aménagement de la Traverse de Champillon (RD251 – Rue Jean Jaurès) et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**IMPUTE** la dépense aux budgets 2009/2010.

## 2008-36: DECISIONS MODIFICATIVES (Charges de personnel- U.R.S.S.A.F.)

Afin de pouvoir régler tous les frais d'URSSAF jusqu'à la fin de l'année, il convient de créditer le chapitre 012 « Charges de personnel » C/6451 « Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. » de 340€ supplémentaires par rapport aux crédits inscrits au Budget Primitif

Il convient donc d'effectuer les modifications suivantes :

- 340 euros en dépenses de fonctionnement, du chapitre 011 « Charges à caractère général », du C/61522 « Entretien de bâtiments »

+ 340 euros en dépenses de fonctionnement au chapitre 012 « Charges de personnel », au C/6451 « Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** ces décisions modificatives.

## 2008-37: Inexistante

## 2008-38: TRAVAUX DE VOIRIE RUE JEAN JAURES - TRAVERSE DU VILLAGE (RD251) - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre du programme de la Traverse de Champillon (RD251 – Rue Jean Jaurès), de son aménagement et de sa mise en sécurité,

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur le Maire  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,  
Vu la loi N°85-764 du 12 Juillet 1985,  
Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'aménagement de la rue Jean Jaurès

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

AUTORISE le Maire, Mr Jean-Marc BEGUIN, à solliciter auprès du Conseil Général, une délégation de Maitrise d'ouvrage concernant la réalisation des travaux de la Traverse de Champillon (RD 251 – Rue Jean Jaurès) et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **Divers :**

#### Traverse du village – Rue Jean Jaurès (SUITE)

Au début du conseil municipal, Mr Jean BURDIN, Maître d'oeuvre du projet de réfection de la rue Jean Jaurès, est venu présenté le plan du projet définitif de la future traverse du village. Les travaux devraient débuter au printemps, en mars, étalés en deux tranches, la 1<sup>ère</sup> de l'entrée du village en venant de Dizy par la RD251 jusqu'à la rue des Rommes, jusqu'au vendanges 2009, et la 2<sup>ème</sup> tranche jusqu'à la sortie du village en direction de Reims, à partir d'octobre 2009 pour finir au printemps 2010.

Le Maire envisage de faire un emprunt de 850.000 euros sur 20 ans pour financer ces travaux.

Suppression de la cabine téléphonique rue Jean Jaurès : Le Conseil Municipal décide de la suppression de la cabine téléphonique de la rue Jean Jaurès dans le cadre des travaux de la rue Jean Jaurès. Il est précisé qu'en cas de souhait d'en réimplanter une plus tard, cela sera facturé à la commune.

Réfection de la voirie de la RD 251 : Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux s'achèveront à Bellevue la semaine prochaine.

Projet d'enduisages : Le conseil municipal décide d'effectuer en 2009 les enduisages du chemin du Carrefour Vivier et du chemin perpendiculaire partant de ce chemin et de la rue de Bellevue, en direction de l'allée des Bardelots.

Devis de réfection du chauffage de la salle « Henri Lagache » : Monsieur le Maire informe le conseil du devis très élevé reçu de la société DALKIA (36.782 ,16€ H.T. soit 43.991,46€ T.T.C.) pour corriger les défaillances du chauffage de la salle et installer des aménagements pour un meilleur confort d'utilisation. Il demande à Mr Jean-Paul CREPIN la

réalisation de devis par d'autres sociétés et le charge également de demander des précisions sur le devis de la société DALKIA.

Mise ne sommeil du Tennis Club de Champillon : Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Mr Pascal COFFRE de la présidence du Tennis Club de Champillon, en raison des dégradations incessantes constatées ces derniers temps au terrain de tennis (cadenas arrachées, etc...) et de la présence de joueurs au terrain n'ayant pas réglé de cotisation au Tennis Club. Il informe aussi les conseillers de la mise en sommeil du Club, faute de Président, décidée lors de la dernière assemblée générale.

Cependant, Monsieur le Maire informe l'assistance que depuis ce matin, il y a peut-être du nouveau avec la candidature spontanée de Mr Jonathan VILMART au poste de Président. Il charge Mr Pascal COFFRE, conseiller municipal, d'étudier cette candidature avec les membres du Tennis Club

« Marseillaise » chantée au 11 novembre par les enfants : Monsieur le Maire informe le Conseil que selon son souhait depuis quelques années, les enfants chanteront « la Marseillaise » aux cérémonies du 11 novembre. La directrice d'école ne pouvant être présente, Melle Janick FREDY, conseillère municipale, est chargée d'encadrer les enfants ce jour-là.

Concert à l'église dans le cadre du Chemin des Crèches : Mme Martine LAUNER informe le conseil qu'un concert de gospel aura lieu à l'église de Champillon le samedi 13 décembre à 20H30, dans le cadre des manifestations liées au Chemin des Crèches auquel Champillon participe encore cette année.

Mr le Maire souhaite déléguer différentes tâches à des de conseillers :

Conseiller chargé :

**de prendre des photos du village pour les archives communales** : Mme Marie-Madelaine ADAM se propose de s'occuper de cette tâche.

**des Illuminations** : aucune personne n'est intéressée

**des lampadaires défectueux** : Mr Thierry ANDRIEUX se propose de s'occuper de ce point. Il sera désormais chargé de faire le tour régulièrement des rues du village quand la nuit est tombée, pour noter les lampadaires défectueux, et de remonter les informations à la secrétaire de Mairie qui préviendra aussitôt les services compétents de la Communautés de Communes.

**de la mise à jour du site internet de la commune** : aucune personne n'est intéressée

Remerciements de la Banque Alimentaire : Mr le Maire donne lecture de la lettre reçue en Mairie de la Banque Alimentaire, remerciant la municipalité du versement de la subvention communale à leur association.

Démission de Mr Philippe PETITJEAN du poste de conseiller Municipal au 31 décembre 2008 : Mr Philippe PETITJEAN informe le conseil qu'il démissionnera du poste de conseiller municipal à la fin de l'année pour raison professionnelle.

Il s'agit désormais de lui trouver un ou des successeurs pour s'occuper de la gestion des locations des salles communales : salle « Henri Lagauche » et « Espace des Diablotins » (visite des salles aux locataires éventuels, remises des clés et états des lieux) : Mme Régine HERR se propose de lui succéder en lui demandant de bien vouloir, bien sûr auparavant, lui expliquer précisément les tâches qui l'attendent.

\*\*\*\*\*